

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 16 février 2018  
Effectif légal du Conseil Municipal : 43  
Nombre de présents et représentés : 43  
Quorum : 22  
Affichage du Procès-verbal intégral  
en date du 2 mars 2018

-----  
Séance du 23 FÉVRIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le VINGT-TROIS du mois de FÉVRIER à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N° 18-053

**URBANISME - FERRIERES**  
**RECONSTRUCTION ET DELOCALISATION DU COLLEGE Marcel PAGNOL**  
**DANS LE QUARTIER DE SAINT-MACAIRE/LES RAYETTES OUEST**  
**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU DEPOT PAR LA SOCIETE "TERRA 13",**  
**AGISSANT AU NOM DU DEPARTEMENT, D'UNE DEMANDE DE DEFRICHEMENT**  
**DE PARCELLES COMMUNALES AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE**  
**DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES BOUCHES-DU-RHONE**

**PRÉSENTS :**

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Éliane ISIDORE, M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mmes Sophie DEGIOANNI, Annie KINAS, MM. Alain SALDUCCI, Roger CAMOIN, Mme Nathalie LEFEBVRE, M. Jean PATTI, Mme Saoussen BOUSSAHEL, Adjoints au Maire, MM. Franck FERRARO, Loïc AGNEL, Adjoints de quartier, M. Charles LINARES, Mmes Michèle ROUBY, Régine PERACCHIA, Charlette BENARD, MM. Pierre CASTE, Robert OLIVE, Mme Anne-Marie SUDRY, MM. Daniel MONCHO, Jean-Luc COSME, Mme Marceline ZEPHIR, MM. Frédéric GRIMAUD, Stéphane DELAHAYE, Mme Camille DI FOLCO, M. Jean-Pierre SCHULLER, Mmes Nadine LAURENT, Nathalie LOPEZ, M. Emmanuel FOUQUART, Mme Sylvie WOJTOWICZ, M. Jean-Luc DI MARIA, Mme Davina RICARD, M. Gérard PES, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Mme Linda BOUCHICHA, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme LEFEBVRE  
M. Patrick CRAVERO, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. AGNEL  
Mme Nadine SAN NICOLAS, Adjointe de quartier - Pouvoir donné à Mme ROUBY  
Mme Odile TEYSSIER-VAISSE, Adjointe de quartier - Pouvoir donné à Mme DI FOLCO  
Mme Françoise EYNAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme BENARD  
Mme Isabelle EHLÉ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. CAMBESSEDES  
Mme Valérie BAQUÉ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. GRIMAUD  
M. Julien AGNESE, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. FOUQUART  
M. Jean-Marc VILLANUEVA, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. CASTE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Henri CAMBESSEDES, Premier Adjoint au Maire, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

**Accusé de réception en Sous-Préfecture d'ISTRES**  
**en date du : 6 mars 2018**



*Le Département des Bouches-du-Rhône envisage de reconstruire le Collège Marcel Pagnol et de le délocaliser dans le quartier de Saint-Macaire / Les Rayettes Ouest.*

*Ce projet est situé sur des terrains appartenant à la Ville de Martigues (parcelles cadastrées section BN n<sup>os</sup> 58, 342 et 513) et localisés dans un périmètre soumis à autorisation préalable de défrichement.*

*L'emprise de la zone à défricher pour ce projet est de 15 850 m<sup>2</sup>.*

*Dans le cadre de la procédure de permis de construire lié à ce projet, le Département doit préalablement demander une autorisation administrative de défrichement conformément aux dispositions du Code Forestier (L. 211-1, L. 214-13, L. 341-1 ...).*

*La société "Terra 13" agissant au nom et pour le compte du Département envisage de présenter la demande d'autorisation de défrichement nécessaire et préalable au permis de construire auprès des services de l'état compétant et demande a être autorisée à exécuter cette formalité.*

*Afin de mettre en œuvre sans tarder ce dossier, il est nécessaire que la société "Terra 13", maître d'ouvrage de l'opération, soit autorisée à déposer une demande d'autorisation de défrichement portant sur les parcelles communales indiquées ci-dessus.*

*Il convient pour cela que le Conseil Municipal, organe délibérant de la collectivité, autorise cette société à accomplir les formalités visées ci-dessus.*

**Ceci exposé,**

**Vu le Code Forestier et notamment ses articles L. 211-1, L. 214-13, L. 341-1 ...,**

**Vu le courrier de la Société "Terra 13" en date du 23 janvier 2018 relatif à la demande d'autorisation de défrichement,**

**Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Urbanisme, Cadre de vie" en date du 13 février 2018,**

**Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 14 février 2018,**

**Le Conseil Municipal est donc invité :**

**- A autoriser la société "Terra 13", agissant au nom et pour le compte du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la reconstruction et délocalisation du Collège Marcel Pagnol, à déposer une demande de défrichement auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, sur les parcelles communales cadastrées section BN n<sup>os</sup> 58, 342, 513, situées au quartier de "Saint-Macaire/Les Rayettes Ouest" et prenant en compte ainsi le changement de la destination forestière de ces sols.**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Premier Adjoint  
délégué à l'Administration Générale

  
Henri CAMBESSEDES